

des terres, à prendre des décisions sans attendre les recommandations de tel ou tel groupe, voire même celles des ministères. Le gouvernement peut commencer à coordonner les travaux; il sait qu'il devra engager de fortes sommes et c'est probablement pour cela qu'il a tellement tardé à prendre une décision. Je demande qu'ils commencent maintenant. Il m'est venu à l'idée que, devant cette situation constitutionnelle très compliquée, devant les problèmes en cause, certains honorables membres du Sénat pourraient peut-être beaucoup contribuer à régler une partie des questions constitutionnelles.

J'aimerais allumer un cierge aujourd'hui. Pour paraphraser la fin du discours du trône, je dirai: Puissions-nous tous être guidés par la sagesse, inspirés par les occasions qui nous ont été données en notre qualité de sénateurs du Canada et avoir la force de relever le défi.

[Français]

L'honorable Ernest G. Côtteau: Honorables sénateurs, c'est avec beaucoup d'appréhension et avec un sentiment de profonde révérence envers l'autorité investie dans cette auguste Chambre, que je prends la parole pour appuyer la motion visant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Lorsqu'on m'a invité à participer à ce débat, j'ai témoigné ma grande surprise d'abord, et ensuite mes doutes sur mes aptitudes à rendre justice à un aussi grand honneur, vu que je ne possède pas d'expérience parlementaire, ni aucune connaissance de la procédure des affaires du Sénat. Alors, je crois que j'ai raison, en ce moment, de ressentir une certaine timidité lorsque j'entreprends la tâche de mon premier discours.

[Traduction]

Honorables sénateurs, le 8 mai dernier, j'ai accepté l'honneur de devenir sénateur en étant déterminé à servir mon pays dans toute la mesure de mes moyens, malgré ma faible compétence pour ce poste. Maintenant comme alors, je demeure sans prétention et, pour jouer un rôle efficace, je dois être moi-même. Mon discours ne sera donc pas de la qualité de celui de l'honorable sénateur Neiman qui a si bien présenté la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Avec votre permission, honorables sénateurs, je limiterai mes observations aux coins du Canada qui me sont familiers. Si j'en juge d'après l'esprit d'amitié et de franche camaraderie qui semble animer les honorables sénateurs, j'ose penser que vous me comprendrez et me pardonneriez si je commets de graves erreurs pendant cette brève allocution.

J'aimerais, madame le Président, me joindre à la motionnaire (l'honorable M^{me} Neiman) et vous féliciter à l'occasion de votre nomination au haut poste de président. Étant donné vos états de service, je suis persuadé que vous aurez du succès et jouirez d'une bonne santé durant cette trentième législature.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Côtteau: Je voudrais aussi féliciter sincèrement et chaleureusement le sénateur Perrault de sa nomination au poste de leader du gouvernement au Sénat.

Puissiez-vous jouir de nombreuses années, de bonne santé et de succès renouvelés dans vos nouvelles fonctions.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Côtteau: Madame le sénateur Neiman a déjà rendu des hommages mérités et justifiés aux autres sénateurs qui ont accepté de nouvelles responsabilités ou qui ont cédé leur place à d'autres tout en continuant à

[Le sénateur Neiman.]

servir leur pays. Je souscris entièrement aux remarques du sénateur Neiman au sujet des sénateurs Martin, Ferguson, Grosart et Choquette.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Côtteau: Honorables sénateurs, comme je suis pour vous presque un parfait étranger et que je n'ai pas été nommé ici à cause de mes brillants succès et de mes actions d'éclat dans la vie publique, j'estime devoir vous parler un peu de moi-même, de la région dont je suis originaire, de sa situation, de son histoire et de ce que je considère être son importance sur le plan national.

Je suis né en Nouvelle-Écosse, plus particulièrement dans la région sud-ouest de la Nouvelle-Écosse qui est désignée en termes de géographie politique sous le nom de circonscription fédérale de Southwestern Nova. C'est une circonscription qui englobe en partie les quatre comtés d'Annapolis, de Digby, de Yarmouth et de Shelburne. C'est dans cette région de la Nouvelle-Écosse que j'ai passé la majeure partie de ma vie.

Avant de continuer mes remarques sur la Nouvelle-Écosse, je voudrais appuyer dans mon discours sur un certain élément de sa population qui m'a amené ici.

[Français]

Honorables sénateurs, je conçois et j'accepte le principe que c'est mon devoir, ainsi que mon plaisir, de mettre mes services à la disposition de tous mes concitoyens, sans aucune distinction en raison d'origine ethnique, de couleur ou de religion. Ayant vécu pendant 60 ans dans une société qui englobe tous ces divers éléments, j'ai toujours voulu respecter les droits d'autrui et je crois que j'ai toujours contribué au maintien de relations de paix et de bonne entente dans cette société. Ce sera mon but de continuer cette pratique au Sénat.

C'est un fait bien connu, honorables sénateurs, que ma présence parmi vous est attribuable, en très grande partie, à mon origine comme Acadien de la Nouvelle-Écosse. Lorsque l'honorable Ambroise Comeau de Meteghan River, comté de Digby en Nouvelle-Écosse, fut nommé au Sénat en 1907, ce fut à la suite de longs pourparlers entre les citoyens acadiens de la Nouvelle-Écosse, l'honorable W. S. Fielding, alors le ministre de la Nouvelle-Écosse dans le cabinet fédéral, et d'autres personnalités en vue dans le cabinet fédéral, comme, par exemple, sir Wilfrid Laurier. Il fut convenu dans le temps, qu'il serait équitable de nommer un Acadien de la Nouvelle-Écosse au Sénat canadien. Cette pratique a survécu depuis cette époque, à la grande reconnaissance des Acadiens qui attribuent au Sénat le rôle de gardien des droits minoritaires dans le Canada. Alors, je m'en voudrais bien, et je manquerais à mon devoir, si je ne vous disais pas quelque chose au sujet de mes concitoyens acadiens de la Nouvelle-Écosse.

La population de la Nouvelle-Écosse, d'après les statistiques du dernier recensement, est de 788,960, dont la grande majorité est anglaise. Les Acadiens y figurent au nombre d'environ 80,000, dont plus de la moitié donne l'anglais comme langue première. C'est donc dire que, à toutes fins pratiques, la Nouvelle-Écosse est une province anglaise. Les Acadiens se rendent compte de cette réalité et il n'existe chez eux aucune pensée ou ambition de vouloir franciser cette province. Par conséquent, nous n'avons pas de malaises sociaux qui proviennent de la minorité française. Tout de même, depuis le début de son histoire, l'Acadien a tenu à ses droits de vivre avec pleine liberté sa culture et sa foi. C'est pour cette raison qu'il a survécu malgré des circonstances parfois très pénibles, et qu'il est reconnu aujourd'hui comme un citoyen de mérite.